

LA TÈNE EM Microelectronic-Marin bénéficie d'un rabais historique de 15% sur sa facture de consommation d'eau. Une fleur menacée par le projet de la commune d'adhérer au Cene.

Abattement près de tomber à l'eau

SANTI TEROL

Ceux qui voyaient le principe du pollueur-payeur comme un mécanisme mettant tous les consommateurs sur un pied d'égalité devront revoir leur copie. A La Tène, l'entreprise EM Microelectronic-Marin SA bénéficie d'un rabais «historique» de 15% sur le prix de l'eau.

Cette entreprise du Swatch Group est du reste, et très largement, le plus gros consommateur d'eau de boisson de la commune. Les besoins industriels du leader de la fourniture de circuits électroniques pour les applications à piles ou à champ magnétique lui font engouffrer, bon an mal an, quelque 160 000 m³ d'or bleu. Soit presque un tiers des besoins en eau facturés par la commune ou la moitié de la consommation des entreprises sises à La Tène.

Un geste qui fait figure d'exception

Il se pourrait toutefois que ce privilège unique tombe rapidement à l'eau. Cela dépendra en fait du choix des conseillers généraux, lorsqu'ils se prononceront, en septembre vraisemblablement, sur le projet de communauté des eaux de Neuchâtel et environs (Cene). C'est précisément dans la perspective de financement de ce projet à plusieurs millions de francs (recalé à deux reprises déjà en plénum) que le Conseil communal de La Tène propose d'en finir avec cet abattement en faveur d'EM Microelectronic-Marin. Car, il s'agit d'un geste commercial qui fait figure de complète exception, à La Tène du moins, susceptible de heurter le principe du pollueur-payeur auquel tous les Neuchâtelois sont astreints.

«Plus on consomme, plus on obtient de rabais»

«L'entreprise est au courant que nous souhaitons pratiquer un tarif unique pour toute la commune», annonce Daniel Rotsch. Le conseiller communal est incapable de dire depuis quand l'entreprise fondée en 1975 à Marin bénéficie



Avec des besoins annuels de l'ordre de 160 000 m³, EM Microelectronic Marin est, de loin, le plus grand consommateur d'eau potable de La Tène.

LUCAS VUITEL

de cette remise de 15% sur le prix de l'eau. Mais une chose est sûre, l'exception perdue et «s'applique sur toute la chaîne de traitement de l'eau», convient l'élu socialiste. La situation n'est peut-être pas satisfaisante du point de vue de l'équité, «mais elle est ce qu'elle est. C'est une logique commerciale: plus on con-

somme, plus on obtient de rabais.» Une pratique qui a aussi des avantages pour les Laténiens, poursuit le chef du dicastère de l'Aménagement du territoire. «Nous avons la chance à La Tène d'avoir un tarif de l'eau bas grâce aux gros consommateurs (ré: 1fr.20 du mètre cube et 2fr.50 du mètre cube pour la taxe d'épura-

tion). Cela réduit les frais financiers et se traduit par une diminution des coûts pour tous.» La réalité comptable diffère cependant de la stratégie commerciale. Les comptes de l'eau sont autorporteurs. Ils doivent être autofinancés exclusivement par la contribution des abonnés au réseau. Dès lors, le rabais octroyé à EM Microelectro-

nic-Marin (qui produit plusieurs centaines de millions de circuits chaque année pour plus de 150 clients dans 35 pays) est assumé par les contribuables. «Ce sont les Laténiens qui paient la différence», admet Daniel Rotsch. «En ce sens, il paraît juste de régulariser la situation. Mais il ne faut rien précipiter», conclut l'élu. ●

Le Swatch Group reste serein face à cela

La perspective de mettre fin au régime de faveur dont bénéficie EM Microelectronic-Marin sur le prix de l'eau ne devrait pas remettre en question la pérennité de l'entreprise à La Tène. L'éventualité d'une délocalisation a tout de même taraudé l'esprit de l'un ou l'autre conseiller général laténien. Sans répondre directement à cette question précise, le Swatch Group, que nous avons interpellé, assure qu'il s'est «toujours investi et a toujours défendu avec la plus grande force et vigueur la place industrielle suisse, et ce en dépit de la force du franc». Swatch Group n'a aucune-

ment l'intention de remettre en cause son site, poursuit son service de communication, en soulignant que la protection de l'environnement représente l'un des principes fondamentaux prioritaires dans tous les secteurs et toutes les entreprises de Swatch Group.

Dans son rapport annuel de gestion, au chapitre de la politique environnementale, la multinationale précise que «par principe, les ressources sont engagées avec efficacité et parcimonie». Au niveau de la gestion de l'eau proprement dite, la maison mère rapporte que, l'an dernier, la

consommation d'eau potable au sein du Swatch Group a diminué de 6,7% par rapport à l'exercice précédent. Ce, en dépit d'une légère croissance des sites de production et du nombre de collaborateurs ainsi que des installations de climatisation. L'utilisation d'eau non potable a diminué, elle, de 5,7%. Le rapport précise en outre que la mise en service d'installations fonctionnant en circuit fermé des eaux usées soulage le rendement des stations d'épuration. Mais il n'est pas précisé si ces mesures affectent positivement EM Microelectronic-Marin. ●

LA VUE-DES-ALPES Gros travaux dans les tunnels

Les usagers devront s'y faire: depuis ce matin, 4h, les tunnels sous La Vue-des-Alpes sont inaccessibles. Fermés jusqu'au vendredi 12 août, 20h. En gros, jusqu'à la fin des vacances (lire nos éditions du 28 juin dernier).

Et encore, quand on parle des tunnels, on est réducteurs. C'est tout le tronçon de la H20 entre la demi-jonction de Boudevilliers et le giratoire du Bas-du-Reymond qui sera bouclé au trafic durant ces presque quatre semaines. Passage obligé pour ceux qui ne seront pas en vacances et pour qui la H20 est un axe de pendulaires, le col de La Vue-des-Alpes. Consolation: le paysage est agréable à l'œil en cette saison. Et une partie du tracé est dotée d'un revêtement tout neuf.

Cinquante personnes

Plus de 50 personnes de divers corps de métier seront engagées pour les travaux prévus sur ce laps de temps, précisent les Ponts et chaussées. Importants travaux, par ailleurs, qui englobent maintenance électromécanique dans le tunnel même, nettoyage des conduites, rigoles et autres drains et entretien des abords de la route hors tunnel. Y compris des tailles d'arbres et des purges de rochers, tous travaux qui ne peuvent être exécutés que si la route est fermée au trafic. C'est le renouvellement de certains équipements techniques qui justifie cette fermeture inhabituellement longue. L'Etat et les villes rappellent par ailleurs que ces travaux peuvent être une excellente occasion, pour les pendulaires, d'emprunter les transports publics. Ce d'autant que ces derniers connaissent la cadence à la demi-heure depuis décembre. ● SDX

MÉMENTO

LA NEUVEVILLE

Marché. Dimanche, un marché estival se tiendra au bord du lac entre 10h et 17h. Animations et restauration agrémenteront les stands qui proposeront des spécialités diverses.

EN IMAGE



COLOMBIER

Pour les petits orphelins roumains. Vendredi à Colombier, une quarantaine de motard(e)s sensibles à la cause de l'association Aide pour enfants (APE) ont mis les gaz en direction de la Roumanie. Au bout du voyage le long du Danube, les généreux motards réunis par le garagiste Michel Corradini offrirent du temps et de l'argent pour assainir le bâtiment qui abrite l'orphelinat d'Odorheiu. L'ancien champion du monde moto d'endurance Jacques Cornu s'est joint au cortège de l'APE sur les premiers kilomètres. ● STE

CHRISTIAN GALLEY

TRIBUNAL Distillateur avare sur le salaire d'une employée.

Condamné exempté de peine

«Je ne suis pas d'accord avec toute cette procédure. Je n'ai pas commis les infractions reprochées», s'est défendu ce distillateur d'absinthe, domicilié en France et qui exploite son commerce à Val-de-Travers. S'il s'est retrouvé hier devant la juge du Tribunal du Littoral et du Val-de-Travers, c'est qu'il conteste l'amende de 500 francs (plus 500 de frais) dressée par le ministère public pour violation de l'obligation d'appliquer des conditions de travail et de salaires conformes aux usages de la profession et de la région.

L'homme ne nie pas qu'il versait un salaire de 1500 francs par mois à la jeune femme qu'il a employée à plein temps dans sa petite entreprise au début de

l'année 2015. Soit une sous-enchère salariale par rapport aux usages locaux de 41%. «Cette dame était sans travail; je l'ai rencontrée aux Absinthiades de Pontarlier et je l'ai engagée car elle avait travaillé pour un site internet allemand qui achète et vend de l'absinthe dans le monde entier. Là, elle gagnait 1000 euros par mois. Elle devait monter un site internet pour mon entreprise; je voulais concurrencer ce site allemand. Mais elle n'en avait pas la capacité», relève l'entrepreneur du Vallon.

L'office de la main-d'œuvre intervient et le distillateur – qui réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires dans la publicité et non dans le commerce d'absinthe – établit un nouveau contrat de

travail. Puis un troisième, dont il ne se souvient plus vraiment du but. Surtout, il justifie ce bas salaire – qualifié par la juge Nathalie Kocherhans de dumping salarial – en raison du manque de qualification de son employée: «Je passais plus de temps à la former qu'elle ne travaillait. J'ai essayé de l'aider pour qu'elle aille de l'avant», justifie le prévenu.

Pour prononcer son verdict, la présidente du tribunal a tenu compte de la difficile situation financière du prévenu. Reconnu coupable de sous-enchère salariale, le distillateur vallois est néanmoins «exempté de peine, vu l'absence d'intérêt à punir», relève la juge. Le distillateur supporte cependant les frais de la cause, fixés à 800 francs. ● STE